A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE tenue en l'hôtel-de-ville de Beſançon, cejourd'hui 28 Juillet 1789, DES MAIRE, ÉCHEVINS, CONSEILLERS AU MAGISTRAT, NOTABLES & ÉLECTEURS repréſentant la Commune de ladite cité ;

M. BELAMY, notable & ſecrétaire de la ville, a fait lecture des lettres de citoyen qu'il a préparées pour M. le marquis DE LANGERON, commandant en chef en Franche-Comté, & pour M. le comte DE NARBONNE, colonel du régiment de Piémont. Ces lettres, ſcellées du grand ſceau renfermé dans une boîte de vermeil, avec lacs pendans en or & ſoie, aux couleurs de la cité, ont été approuvées par l'Aſſemblée, qui a arrêté qu'elles ſeroient préſentées l'après-midi de ce jour, par une députation formée des commiſſaires du Magiſtrat, chefs des bannieres ſur leſquelles M. le marquis de Langeron & M. le comte de Narbonne ont leurs hôtels ; de deux notables de chacune des ſept bannieres,

& des députés du corps d'officiers de la milice nationale.

TENEUR de la lettre de citoyen pour M. le marquis DE LANGERON.

Nous vicomte-mayeur, lieutenant-général de police, échevins, conſeillers-aſſeſſeurs, notables, électeurs, & troupe nationale de la cité royale de Beſançon, ſavoir faiſons : QUE très-haut & très-puiſſant ſeigneur *Charles-Claude* ANDRAULT, *chevalier*, MARQUIS DE LANGERON ET DE MAULEVRIER, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de ſes ordres, commandant en chef en Franche-Comté, ayant, dès l'heureux moment de ſon arrivée à Beſançon, donné tous ſes ſoins pour garantir cette cité des inondations, pour y aſſurer la ſubſiſtance & y maintenir le bon ordre, la tranquillité & la paix ; QUE dans ces temps critiques, ledit ſeigneur n'ayant employé d'autres armes que les ſollicitudes les plus affectueuſes, la voie inſi-

nuante de la perſuaſion, & les traits ſignalés de ſes largeſſes abondantes; QUE religieux, affable, pere tendre & compatiſſant, patriote le plus généreux, ledit ſeigneur ayant paru n'avoir d'autre objet que la ſatisfaction de faire le bonheur de tous; ENFIN que nous-mêmes, le plus vivement pénétrés d'admiration pour les hautes qualités qui diſtinguent ledit ſeigneur; de ſenſibilité & de reconnoiſſance pour les actes multipliés émanés de ſa bienfaiſance; déſirant réunir aux lauriers qui ceignent ſa tête vénérable, la couronne de chêne que lui méritent ſon patriotiſme & ſes vertus civiles; ſecondant à cet égard les vœux de tous nos concitoyens, nous avons cru devoir déférer à un héros univerſellement aimé & le plus digne de l'être, & ajouter aux titres éminens qui décorent ſa perſonne, la qualité de citoyen de cette cité, comme la plus conforme à la délicateſſe de ſes ſentimens & aux principes de ſageſſe qui dirigent toutes ſes actions. A CES CAUSES, nous avons reçu & admis, recevons

& admettons ledit ſeigneur MARQUIS DE LANGERON au nombre des citoyens de cette cité, pour y jouir, lui & les ſiens nés & à naître, & à perpétuité, des honneurs, prééminences, droits, franchiſes, libertés, prérogatives, exemptions & immunités attachés à la qualité de citoyen diſtingué. EN TÉMOIGNAGE de quoi nous avons fait expédier les préſentes par le ſieur Nicolas-Joſeph BELAMY, avocat au parlement, ſecrétaire de ladite cité. Donné au conſeil, ſous le grand ſceau de ladite cité, le 22 juillet 1789.

Par délibération : *Signé*, BELAMY.

TENEUR de la lettre de citoyen, pour M. le comte DE NARBONNE.

Nous vicomte-mayeur, lieutenant-général de police, échevins, conſeillers-aſſeſſeurs, notables, électeurs, & troupe nationale de la cité royale de Beſançon, ſavoir faiſons : QUE très-haut & très-puiſſant ſeigneur LOUIS-MARIE-JACQUES-AMALRIC COMTE DE NARBONNE, chevalier d'honneur de madame ADÉLAÏDE, tante du Roi,

Colonel du régiment de Piémont infanterie, ayant, dès l'heureux moment de ſon arrivée en cette cité, donné les marques de l'empreſſement le plus vif à y procurer le bien & à y maintenir le bon ordre, la tranquillité & la paix; QUE l'efficacité des moyens que ce ſeigneur a employés, ſon affabilité, ſon zèle, ſa générosité & l'eſprit du patriotiſme le plus pur, lui ayant concilié l'empire de tous les cœurs; ET QUE nous-mêmes, pénétrés de ſenſibilité & de reconnoiſſance, nous deſirions en éterniſer l'expreſſion, donner acte à ce ſeigneur de la couronne civique qui lui a été décernée par acclamations, & conſacrer dans nos faſtes un nom illuſtre, qui ſera à jamais cher à tous les bons citoyens: A CES CAUSES, nous avons reçu & admis, recevons & admettons ledit ſeigneur COMTE DE NARBONNE, au nombre des citoyens de cette cité, pour y jouir lui & les ſiens nés & à naître, des honneurs, droits, libertés, franchiſes, priviléges, exemptions & immunités attachés à la qualité

de citoyen diſtingué; EN TÉMOIGNAGE de quoi nous avons fait expédier les préſentes par le Sr. NICOLAS - JOSEPH BELAMY, avocat au Parlement, ſecrétaire de la cité, l'un des notables. Donné à l'aſſemblée générale de la Commune, ſous le grand ſceau de ladite cité, le vingt-un juillet mil ſept cent quatre-vingt neuf.

Par délibération, *Signé* BELAMY.

L'on s'eſt enſuite préparé pour ſe rendre en corps de Commune en l'égliſe métropolitaine, & y aſſiſter au ſervice funebre que l'Aſſemblée a délibéré pour M. l'avocat BLANC, décédé à Verſailles le 15 juillet 1789, citoyen également recommandable, ſoit par ſes lumieres, ſes connoiſſances, ſes talens, ſoit par ſon zèle, ſes vertus & ſon patriotiſme.

L'on étoit informé de ce ſervice par des avertiſſemens imprimés, affichés dans les différens quartiers de la ville & envoyés dans toutes les parties de la province; il a été annoncé

encore dès le jour d'hier, comme pour un deuil universel, au son de toutes les cloches de la ville.

L'Assemblée s'est rendue à ce service, avec le cortege & dans l'ordre qui suit :

En tête, marchoit avec son guidon & la crosse de la carabine haute, la compagnie des arquebusiers, commandée par M. le Maillot, son capitaine.

Suivoient les tambours des compagnies bourgeoises, dont les caisses étoient drapées, & qui battoient la marche des obseques militaires.

Entre une double haie de milice nationale habillée de noir, avec fusil & giberne, portant la crosse haute, marchoient deux à deux & de file, précédés des sergens de ville, MM. les maire & échevins en robes de cérémonie, MM. les conseillers au magistrat, notables & électeurs, & avec eux MM. Morivaux & Laurençot, députés de la commune d'Arbois.

A quelque distance & entre la même haie,

ſuivoient en groupe MM. les officiers de la milice nationale, en habits noirs & baudriers, le crêpe à la garde de l'épée, ayant à leur tête M le comte DE NARBONNE, leur colonel général.

Les ſix gardes de police fermoient le cortege.

Malgré le temps pluvieux, les places de Saint-Pierre, de Saint-Maurice & de Saint-Quentin, les rues, les fenêtres des appartemens étoient remplies de monde. Tous marquoient la douleur, par-tout regnoit le ſilence le plus profond.

Les compagnies bourgeoiſes, avec armes & drapeaux, bordoient des deux côtés, depuis porte Noire juſqu'en l'égliſe métropolitaine.

Arrivée en cette égliſe, la Commune a été reçue à la porte par MM. les chanoines de Billy & Creſtin, députés du chapitre métropolitain.

Elle s'eſt placée ſur des bancs & des chaiſes

qu'on lui avoit préparés dans le ſanctuaire, en la chapelle de ſaint Etienne.

La chapelle des ſaints Ferréol & Ferjeux, qui eſt de l'autre côté, étoit occupée par les enfans & parens de M. l'avocat BLANC.

M. le marquis DE LANGERON, commandant en chef, revêtu du manteau & du collier des ordres du Roi, & M. DE CAUMARTIN DE SAINT-ANGE, intendant, accompagnés l'un & l'autre des députés du magiſtrat & des notables, ſe ſont auſſi rendus pour aſſiſter à la cérémonie. Reçus à la porte d'entrée de l'égliſe métropolitaine, M. le marquis de LANGERON par MM. les chanoines Buretel de Chaſſey & Petitbenoit de Chaffoy, & M. de SAINT-ANGE par MM. les chanoines le Maillot & Bullet de Bougnon, ces ſeigneurs ſe ſont placés ſur des fauteuils, avec prie-dieu, tapis & carreaux qu'on leur avoit préparés au-deſſus de la grande nef.

A quelque diſtance, & plus bas étoient

M. le comte de Narbonne, & le corps d'officiers de la troupe Nationale.

Au devant du monument étoient placés MM. de l'Etat-Major, MM. les officiers des différens corps de la garnifon, & grand nombre de perfonnes de la premiere diftinction.

Des deux côtés de la nef étoient, fur deux rangs & de file, la milice nationale & les compagnies bourgeoifes, armes au bras, enfeignes & drapeaux déployés.

La nef collatérale, les tribunes, les chapelles étoient remplies de citoyens & habitans de tous rangs, la plus grande partie en habits noirs.

Un poële en velours noir avec croix en moire d'argent, s'élevoit au-deffus de l'autel du St. Suaire, où s'eft faite la cérémonie. Cet autel étoit décoré de fix grands flambeaux ornés de couronnes civiques.

L'on avoit élevé au milieu de la grand-nef, fur les deffeins & fous la conduite de M. Bertrand,

architecte-contrôleur de la ville, un monument d'un goût ſimple, mais des plus nobles.

Un ſoubaſſement, avec baſe & ſans corniche; deux degrés ſurmontés d'un ſocle, le tout de marbre de granitelle, portant un cénotaphe de marbre blanc veiné, ſur une baſe de marbre de Portor, formoient l'enſemble de ce monument.

Au deſſus du cénotaphe orné de branches de cyprès, étoit placé un chapeau couvert d'un crêpe & d'une couronne civique.

Son ſocle étoit revêtu d'un voile lacrymatoire, dont les trouſſis laiſſoient appercevoir ſur ſes deux faces latérales l'inſcription & l'emblême de la médaille d'or que les gens du tiers-état de la province avoient dédiée à M. BLANC.

L'inſcription entourée d'une couronne civique, portoit :

SEQUANI
CIVI VESONTINO
CONSULTISSIMO
D°. DION°. FERR°.
BLANC.

L'emblême repréſentoit un faiſceau, ſymbole de l'union, avec une couronne de lierre & l'exergue au-deſſous :

Les gens du Tiers-Etat de Franche-Comté, aſſemblés le 26 novembre 1788.

Enfin, quatre ſocles en marbre blanc, placés aux angles du ſoubaſſement, portant des torchéres ou candélabres de bronſe antique, en forme de trepied, & ornés de feſtons en feuilles de chêne, ſoutenoient les lumieres qui ſervoient à éclairer le cénotaphe & le pourtour du premier degré. La retraite du ſoubaſſement étoit ornée de branches & feuillages de cyprès & de chêne entrelacés.

Quatre ſoldats de la milice nationale gardoient le trône archiépiſcopal, & pluſieurs officiers de cette milice, l'épée à la main, étoient de bout à un des côtés de l'autel du St. Suaire.

La meſſe a été célébrée par Mgr. l'Archevêque

en habits pontificaux de couleur violette, affifté de diacre & foufdiacre revêtus de dalmatiques de même couleur. Elle a été chantée par le chœur de mufique de l'églife métropolitaine, avec grande fymphonie.

Après l'offertoire, Dom Froiffardey, bénédictin de Saint-Vincent, a prononcé l'éloge funebre de M. Blanc *. Malgré la brièveté du temps laiffé & employé pour fa compofition, cet éloge a mérité les applaudiffemens de l'auditoire.

La meffe finie, M. l'Archevêque a fait l'abfoute; après quoi l'on a préfenté le goupillon à M. le Marquis de Langeron, des mains de qui il a paffé à M. l'Intendant, & defuite aux membres de la Commune.

Toute la cérémonie s'eft faite avec la pompe la plus folemnelle, & l'appareil le plus impofant, fans bruit, fans défordre ni tumulte.

---

* Voyez cet éloge à la fuite de l'extrait.

De retour à l'hôtel-de-ville, la Commune a député MM. les commiſſaires nommés à la ſéance du 21 de ce mois, à M. l'Archevêque, à M. le haut Doyen, à MM. du chapitre métropolitain, & à Dom Froiſſardey, pour leur exprimer les ſentimens de reconnoiſſance dont elle eſt pénétrée.

Dud. jour 28 *juillet* 1789, *après midi.*

MM. les députés du magiſtrat & de la Commune, accompagnés du ſecrétaire de la ville, & MM. les députés du corps d'officiers de la milice nationale, ont eu l'honneur de préſenter les lettres de citoyen à M. LE MARQUIS DE LANGERON & à M. le comte DE NARBONNE, qui les ont reçues avec les témoignages de la plus vive ſenſibilité. Meſſieurs ayant à leur tête M. le comte DE NARBONNE, accompagnés des députés de MM. les officiers des compagnies bourgeoiſes, ſe ſont enſuite tranſportés chez Meſdames BLANC à qui ils ont fait viſite.

Peu de temps après, les enfans de M. l'avocat BLANC, accompagnés de M. Herrard, leur parent, ſe ſont rendus à l'hôtel-de-ville, où M. Herrard a fait au comité permanent de la Commune, & à MM. les officiers de la troupe nationale, les remercimens de cette famille éplorée.



ÉLOGE FUNEBRE DE M. BLANC,

Prononcé le 28 juillet 1789 dans l'église métropolitaine de Besançon.

Vità decessit..... universæ genti memoriam mortis suæ ad exemplum virtutis & fortitudinis derelinquens.

Il est mort, en donnant à la nation des exemples de courage & de vertu. 2. *Machab.* 6.

MONSEIGNEUR,*

MOURIR en servant la patrie, c'est s'élever à soi-même dans tous les cœurs citoyens un monument immortel de gloire & de reconnoissance. Le généreux Matathias, en défendant les loix de ses peres; le citoyen que nous pleurons, en s'efforçant d'ôter à celles de l'empire français ce qu'une chaîne de siecles plus ou moins barbares leur avoit associé d'usages pesans sur une portion de l'espece humaine; l'un & l'autre de ces hommes précieux à la génération qui les vit naître, a

* M. l'archevêque de Besançon, officiant.

trouvé dans une mort glorieuse le terme d'une vie consacrée aux plus chers intérêts de la patrie. *Vitâ decessit*, &c.

N'attendez pas de moi, MESSIEURS, un tableau détaillé de la vie laborieuse & des vertus patriotiques de *M. BLANC*, *AVOCAT AU PARLEMENT DE BESANÇON*, *L'UN DE VOS DÉPUTÉS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.* Sa perte hélas! trop récente, & le peu de jours qui se sont écoulés depuis ce malheur commun, me feront trouver grace à vos yeux, si je ne puis parler de cet orateur éloquent, d'une maniere digne de lui & de ce nombreux auditoire où je vois réunies les dignités, les lumieres & la naissance.

Dès le commencement de sa carriere, M. BLANC se préparoit à cette espece de triomphe bien flatteur, que donnent sur des rivaux célebres le génie & l'éloquence, guidés par la justesse de l'esprit, par la raison éclairée, par une connoissance approfondie des loix. Jeunesse, qui m'écoutez, suivez-le à Juilly, à cette école fameuse qui s'étonne & de la constance de son application & de la rapidité de ses progrès dans les sciences préliminaires de plus importantes études. Apprenez

que les heures destinées au repos & au plaisir, n'étoient souvent pour lui que les momens d'un travail plus sérieux; & n'oubliez pas que sa vie entiere ne fut qu'une étude continuelle.

Vous savez, MESSIEURS, que M. BLANC destina de bonne heure à la défense de ses concitoyens les talens rares qu'il avoit reçus du ciel. Persuadé que la science donne dans peu l'expérience de plusieurs siecles, comme l'a dit un de nos plus grands magistrats *, il pénetre avec intrépidité dans le labyrinthe des loix ; il les étudie, les compare, les grave dans sa mémoire, & cherche ainsi à se rendre propres l'esprit & la raison de tous les législateurs. Il y réussit, MESSIEURS ; & combien de fois n'avez-vous pas entendu la tribune retentir des applaudissemens qu'il avoit mérités? encouragemens profanes que je ne rappellerois pas dans le temple saint où j'ai l'honneur de vous porter la parole, si l'éloquence persuasive qui en étoit la source, n'avoit le plus souvent préparé le triomphe de la justice & des mœurs.

A l'étude des loix il sçut réunir, pour le bonheur de sa patrie, celle du droit public de la province qui lui avoit donné le jour ; étude pé-

* M. d'Aguesseau.

nible que des circonſtances imprévues ont rendue ſi importante, & qui vient d'attacher un ſi grand prix aux palmes qu'il a moiſſonnées. Eſprit infatigable, citoyen zélé, il applanit les routes du droit des nations, & il eſt le premier qui faſſe entendre juſques ſur le trône les vœux des Communes franc-comtoiſes, & qui préſente avec la préciſion qui lui fut ſi naturelle, des vues ſages ſur la renaiſſance de nos Etats. Vous n'avez pas oublié, Meſſieurs, que ſes talens connus au loin l'avoient arraché à une famille chérie, pour l'appeller, ainſi qu'un autre citoyen ſi digne d'être ſon ami, & que vous révérez tous *, à concourir avec les miniſtres d'un Roi juſte & bon, à la régénération de la choſe publique. Vous ſçavez également, que depuis cette époque honorable, M. BLANC, devenu l'interprete des Communes, & le foyer, ſi je puis m'exprimer ainſi, d'où s'échappoient tous les traits de lumiere qui ont éclairé ſes concitoyens, a oublié ſes propres intérêts pour conſacrer la derniere année de ſa vie aux ſeuls intérêts de ſon pays.

A ce noble dévouement, on reconnoît une ame élevée dont les mouvemens étoient pour

* M. Laurent, ancien maire de Beſançon.

la patrie, & par conféquent pour la vertu. Oui, MESSIEURS, l'amour de la patrie eft une vertu fublime qui prend fa fource dans la nature même, & que le Sauveur du monde a confacrée en pleurant fur Jérufalem. *Videns civitatem, flevit fuper illam.*

Dieu, qui fe plait quelquefois à récompenfer dès ce monde les ames vertueufes, avoit infpiré aux cœurs franc-comtois une reconnoiffance bien vive, puifque fes élans ont affimilé l'orateur célebre qui eft l'objet de nos larmes, aux puiffances de la terre ou à ces héros magnanimes qui ont fauvé leur pays. O mes concitoyens! en faifant frapper en l'honneur de M. BLANC, une médaille qui va rendre fa mémoire immortelle, vous n'avez fait qu'acquitter la dette de la patrie.

Pour vous en convaincre, MESSIEURS, que ne puis-je vous repréfenter ce bon citoyen montrant à la nation les préjugés antiques qu'elle devoit foudroyer, & fe livrant fans réferve à Verfailles, comme il l'avoit fait dans fa province, à la difcuffion des plus grands intérêts? Ne craignez pas qu'affocié en quelque forte à la fouveraine puiffance, il dévoue à la profcription les gradations établies dans la fociété, ou qu'il porte des at-

teintes ſacrileges aux droits impreſcriptibles du monarque , du *repréſentant ſuprême de la nation diſperſée.* Éclairé des lumieres d'une ſaine philoſophie, il propage au contraire cet eſprit public qui n'a d'autre baſe que la morale & la juſtice ; il ne voit , avec un de nos écrivains les plus célebres * , dans la diſtinction des rangs de citoyens, que la ſureté & l'ornement de la ſociété ; & dans la monarchie , que le gouvernement le plus doux & le plus heureux pour les peuples, en même temps qu'il eſt le plus glorieux pour les princes.

Mais tandis qu'il préſente les moyens de relever l'édifice de la monarchie françaiſe, ou de lui rendre plus de majeſté , il ſent peu à peu ſe détruire les reſſorts de ſa propre exiſtence, & s'éteindre toutes ſes facultés. Le démon de la diſcorde agite ſes flambeaux ſur les députés de la nation, un déſordre alarmant s'annonce de toutes parts , l'état court le plus grand danger. L'ame patriote de M. Blanc étoit en quelque ſorte affaiſſée par la douleur , lorſque tout-à-coup un nouveau jour ſemble promettre à la France le retour du

* M. Cerutti.

calme & de la paix. Hélas ! ce qui devoit le rendre à la vie, entr'ouvre ſous ſes pas les portes du tombeau. Un ſaiſiſſement ſubit, qui fait ſuccéder en lui à une douleur profonde un plaiſir ſenti vivement, annonce le moment de ſa diſſolution. Les yeux élevés vers le ciel, il reçoit des mains de l'amitié * les triſtes devoirs qu'on rend aux mourans ; & ſon dernier ſoupir eſt encore pour la patrie.

Ainſi meurent ces hommes rares que Dieu ſuſcite de temps en temps pour rallumer ſur la terre le feu du patriotiſme, feu ſacré qui, cependant, MESSIEURS, n'eſt pas le ſeul qui doive embraſer nos cœurs. Il ſe plait avec les vertus du chriſtianiſme ; mais il peut ſubſiſter ſans elles : & ſans les vertus chrétiennes nous n'avons rien fait pour le Ciel. Enfant reſpectueux, époux fidele & ſenſible, pere tendre, ami franc & vrai, chrétien ſoumis & religieux ; ajoutez à ces qualités recommandables le civiſme le plus épuré, & vous aurez peint celui dont la pompe funebre devroit ſeule vous rappeller les vertus. Pompe éclatante, & bien digne d'exciter l'émulation

* Il eſt mort entre les bras de M. l'abbé Millot, qui lui a adminiſtré les ſecours de la religion.

dans tous les ordres de citoyens ! Toucherions-nous donc au moment où le mérite, les belles actions, les talens supérieurs deviendroient encore les seules routes des honneurs & des distinctions ? . . . . Que dis-je ? Par un ordre sagement établi & qui ne doit point varier, la naissance en a qui lui sont propres. A Dieu ne plaise que des mains audacieuses & téméraires osent la dépouiller de prérogatives cimentées par le sang ou par les services des citoyens généreux qui en furent les premiers décorés, & qui doivent être à jamais inscrites dans nos fastes comme les actions glorieuses dont elles furent le prix. Tous les hommes sont freres ; mais tous n'ont pas les mêmes intérêts. Il en est cependant qui doivent nous réunir, tel qu'un respect profond pour la religion de nos peres, une soumission entiere au chef de la hiérarchie, un amour tendre pour le Monarque bienfaisant qui travaille à notre bonheur, un dévouement généreux à la patrie, un desir véhément de conserver parmi nous l'harmonie & la paix.

O paix inestimable, fruit précieux qui ne pouvez germer dans ces terres impures d'où la justice est exilée ! fille du ciel, qui n'habitez

jamais parmi les hommes qui ſont en guerre avec Dieu, rendez à cet empire ſon éclat, ſon énergie & ſa force, & que le plus beau trône de l'univers n'ait plus pour ſujets que des freres & des amis. Ramenez dans nos campagnes la ſureté & l'abondance, rétabliſſez le calme dans nos villes, la liberté dans le commerce, l'allégreſſe dans tous les cœurs; renouez ces liens ſi tendres rompus par la diſcorde, liens ſacrés, qui de la France entiere ne feront plus qu'une ſeule famille. Mais ſur-tout rappellez-nous à Dieu dont nous avons provoqué la colere, & que nous n'ayons plus qu'un même eſprit de douceur, de concorde & de charité.

Graces immortelles vous ſoient rendues, ô mon Dieu. La cité qui, dans tous les temps, ſe diſtingua le plus par ſa fidélité envers vous & envers ſes princes, *Deo & Cæſari fidelis*, voit aujourd'hui dans ſes murs la paix & la tranquillité. Spectacle raviſſant! les citoyens de tous les ordres, parés des mêmes livrées, de celles de l'union & de la bonne intelligence, dirigés par les mêmes motifs, par ceux du bien public, cherchant à répandre dans toutes les parties de la province le calme dont ils jouiſſent

eux-mêmes..... Que manqueroit-il à notre félicité, si les ravages, la scélératesse, des horreurs inouies cessoient de désoler nos campagnes, & si le souverain modérateur des empires, fléchi par nos humbles prieres, dissipoit ces brigands conjurés, ce semble, pour dévaster nos possessions, & affermir, s'ils le pouvoient, le regne de la confusion & du scandale?

Ame sensible, que nous regrettons si vivement, quelle eût été votre douleur à la vue de cette frénésie épidémique & de ces actes violens d'injustice & de rapacité? Qu'eussiez-vous pensé de cette cruauté féroce, qui, sans jugement préliminaire, & contre le vœu si éloquemment prononcé d'un tribunal formé de sages & d'amis du peuple, vient d'ensanglanter la capitale d'une nation douce & humaine! * O loix de ma patrie, loix de tous les peuples policés, seriez-vous effacées du cœur de mes concitoyens; & n'aurions-nous plus en perspective que le sceptre tyrannique de la barbarie! Nom Français! Beau nom qui en

* Allusion à la fin malheureuse de MM. F. & B. de S.

impofas toujours aux plus terribles ennemis de cet empire, deviens encore, ce que tu fus fi longtems, le nom de la bienfaifance & de la gloire ; & que nos annales, jufqu'à-préfent fi honorables pour la nation, ne foient pas fouillées par des forfaits dignes des Cannibales.

Pontife vénérable, ami de la paix, & qui la prêchez fi éloquemment par vos exemples, élevez au ciel vos mains facrées, & Dieu ne refufera pas à vos vertus le retour de l'humanité & de la juftice. Que la victime fainte dont vous allez être le Sacrificateur, appaife les cieux en courroux, & qu'elle efface dans l'ame du citoyen à qui vous vous êtes empreffé de rendre les honneurs funebres, toutes les taches inféparables de la foibleffe humaine.

Et vous, famille défolée, qui venez confondre vos regrets avec les nôtres ; vous fur-tout, enfans d'un pere à qui la province devoit des larmes, voyez à quels honneurs conduifent les talens quand ils font employés pour la patrie. Devenus les enfans de cette même patrie, vous avez contracté une dette immenfe : celle de marcher fur les traces d'un pere que vous avez perdu, & de reproduire un jour fon patriotifme & fes lumieres.